



COMPTE-RENDU
Séance du 31 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCCO, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Etienne CURT

Secrétaire de séance : Richard BELLON

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Richard BELLON en tant que secrétaire de séance.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 22 mai 2017

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, et 3 abstentions (M. Marque, M. Bascugnana et M. Bellon) **APPROUVE** le procès-verbal du 22 mai 2017.

Question n° 2 : Avancement de grade - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE ▪ la création, à compter du 1^{er} août 2017, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 3 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Eclairage public neuf (SDEPA) 2017

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 16EP055

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	31 081,37 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	3 108,13 €
- frais de gestion du SDEPA	1 295,06 €
TOTAL	35 484,56 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	8 547,38 €
- F.C.T.V.A.	5 608,45 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	20 033,67 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 295,06 €
TOTAL	35 484,56 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Question n° 4 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme FACE C 2015

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 16EF060

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	182 740,72 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	18 274,07 €
- actes notariés (4)	1 200,00 €
- frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	209 714,79 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	56 084,92 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	33 502,47 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	112 627,40 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	7 500,00 €
TOTAL	209 714,79 €

Question n° 5 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Eclairage public neuf (SDEPA) 2017

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 15EP118

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	42 247,07 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	4 224,71 €
- frais de gestion du SDEPA	1 760,29 €
TOTAL	48 232,07 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	9 000,00 €
- F.C.T.V.A.	7 623,23 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	29 848,55 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 760,29 €
TOTAL	48 232,07 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Question n° 6 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme Génie Civil France Télécom Option A 2017

APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 16TE119

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	23 033,05 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	2 303,30 €
- frais de gestion du SDEPA	959,71 €
TOTAL	26 296,06 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FT	1 988,60 €
--------------------	------------

- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	23 347,75 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	959,71 €
TOTAL	26 296,06 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Question n° 7 : Enfouissement du réseau HTA Poste PELECO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau HTA poste Pélecq et la mise en place d'un transformateur souterrain rue Carnot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2018.

Question n° 8 : Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de la maison Camps – Choix de l'organisme

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon) :

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 50 000 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 2 537.57 €

- Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

- * Durée : 5 ans
- * Taux d'intérêt pour l'emprunteur : 0.57 % fixe
- * Mode d'amortissement : échéances constantes
- * Commission d'engagement : 100 €

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

AUTORISE Le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.